

Processionnaire du pin

Comme chaque année en cette saison, de nombreux cocons soyeux sont observables dans certains pins. Il s'agit des nids d'hivernage des chenilles **processionnaires du pin** (*Thaumetopoea pityocampa*). A la fin de l'hiver, les chenilles (qui se sont nourries des aiguilles de l'arbre) descendent s'enfouir dans le sol pour s'y chrysalider avant de devenir papillon.

Peu connue pour la beauté de ce dernier, l'espèce est surtout cause d'inquiétudes pour les effets dévastateurs des chenilles sur les pins, les cèdres. Elle est aussi à l'origine de graves problèmes d'allergie et de respiration sur l'homme et les animaux.



Quels sont les risques ?

Pour les populations humaines et d'animaux domestiques



Le corps des chenilles est recouvert de poils urticants microscopiques qui se brisent facilement et sont transportés dans l'air lorsque la chenille se sent agressée. Ils sont également présents en quantité dans les nids, ce qui rend leur manipulation dangereuse.

Leur caractère urticant peut provoquer chez l'homme des réactions de démangeaison au niveau du cou, des mains, du visage. Le contact avec les yeux est aussi dangereux, et leur inhalation peut provoquer une gêne respiratoire, voire une crise d'asthme.

Les animaux les plus atteints sont les chiens et les chevaux, souvent victimes, à terme, de nécroses de la langue.

Pour les arbres atteints

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

Quelles précautions conseiller à vos administrés face à cet insecte ?

De manière générale, il est essentiel de recommander la plus grande vigilance envers ces chenilles.

Les poils urticants sont invisibles à l'œil nu. La chenille les projette en l'air quand elle se sent menacée. Ces poils peuvent rester en suspension et être urticants même après les processions (bacs à sable, ...).

En cas de réaction cutanée ou de troubles respiratoires, consulter en urgence un médecin en lui précisant la présence des chenilles processionnaires.

Que faire contre l'insecte ?

Quel est le contexte réglementaire de cet insecte ?

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal.

Quelles possibilités de lutte ?

Les luttes possibles limitent les populations mais aucune d'entre elles ne permet ni d'éradiquer le ravageur, ni d'éviter une nouvelle infestation, car les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années et ces papillons volent sur de grandes distances (de 3 km pour les femelles à 25 km pour les mâles).

La lutte par produit chimique est à proscrire en zone urbaine (elle est limitée aux grands espaces forestiers).

Les méthodes de lutte prophylactique et biologique permettent **la régulation** de cet insecte et limitent localement ses populations **à un taux compatible avec la présence humaine**. Ces différentes méthodes sont complémentaires les unes des autres.

Basées sur le cycle biologique de l'insecte, de ses prédateurs et de ses arbres hôtes, ces méthodes de lutte ne peuvent être efficaces que si elles sont effectuées de façon raisonnée et au moment opportun.

Exemple du piégeage par phéromones

Les chenilles donneront naissance, après chrysalidation, à un papillon qui ira se reproduire pour multiplier les populations.

C'est à ce stade qu'une stratégie de lutte est envisageable : la technique de piégeage des papillons par phéromone est une **solution biologique** qui permet de réduire les populations en empêchant la reproduction des papillons.

Le piège est installé dans l'arbre (à 3 mètres de haut maximum). A l'intérieur, se trouve une capsule reproduisant le parfum spécifique de la femelle : **la phéromone**. Le mâle attiré par cette odeur tombe dans le piège et se noie dans le liquide.



Contrairement aux traitements chimiques, cette méthode non polluante est inoffensive pour la santé et l'environnement. Tout l'avantage se situe dans la spécificité de ce piège à phéromone, qui protège les autres espèces de papillons. En effet, elles risqueraient d'être détruites en utilisant des méthodes pourtant biologiques et sélectives comme l'insecticide biologique Bt (bactérie *Bacillus thuringiensis*) destructrice du système digestif de **TOUS** les papillons.

Nous vous proposons :

Des réunions publiques de formation sur les méthodes de lutte contre la processionnaire du pin.

Organisées à la demande des mairies, ces réunions se déroulent en deux parties :

- Informations sur l'insecte et sur ses risques ainsi que sur les méthodes de lutte possibles
- Formation à la lutte par piège à phéromone

A l'issue de la réunion, les administrés concernés et intéressés peuvent acheter des kits de piégeage et bénéficier de conseils personnalisés quant à l'installation et au suivi de cette méthode de lutte.

Cette formule « réunion » (éprouvée en 2008 par les administrés de plusieurs communes et reconduite en 2009) présente plusieurs avantages :

- pour les particuliers : conseil et suivi personnalisés (économies en frais de déplacement, formation et installation de la lutte) ; tarifs de « groupe » pour les kits de piégeage négociés auprès des fournisseurs.
- Pour la municipalité : organisation de la lutte collective en limitant les participations individuelles au strict minimum, sollicitant ainsi le plus grand nombre à participer ; limitation de l'introduction de pesticides sur la commune en incitant les administrés à suivre des méthodes alternatives non polluantes.

La Fredec Midi-Pyrénées propose également des réunions de formation et/ou information sur les différentes méthodes de lutte alternatives que nous développons (mineuse du marronnier, *Metcalfa pruinosa*, de nombreux auxiliaires biologiques...).